

> L'outil PTGE

Collégialité et pragmatisme, pour une approche globale de la ressource en eau

Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau est un outil national créé à la suite des Assises de l'eau en 2019.

Cette démarche propose une approche globale et coconstruite de la ressource en eau, sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique.

Le PTGE vise l'engagement de l'ensemble des usagers de l'eau d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs...) pour atteindre dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles ; en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques*, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

130 structures mobilisées sur 4 ans

Le copilotage, assuré par l'État et EPIDOR, a apporté un climat de légitimité et de sérénité qui s'est avéré bénéfique à la concertation. Plus de 130 structures ont travaillé ensemble entre 2021 et 2024. Après une phase d'écoute des acteurs et de diagnostic, l'étude des leviers d'actions possibles a permis d'aboutir à la construction du projet de territoire.

Anatomie du PTGE du bassin de l'Isle

Le projet de territoire se compose de deux parties :

- un cadre de référence commun entre les acteurs : une vision du territoire, une stratégie d'action équilibrée et un dispositif de gouvernance représentatif ;
- le programme d'actions 2025-2029 qui comprend 88 actions portées par 28 maîtres d'ouvrage.

La mise en œuvre du PTGE de l'Isle, entre 2025 et 2029, sera co-animee par l'État et EPIDOR. Chacun des maîtres d'ouvrage sera responsable de la réalisation des actions qu'il a proposées.

Du début à la fin des travaux, les acteurs se sont retrouvés autour de trois objectifs qui ont guidé le travail

 Tirer le meilleur parti de la ressource en eau disponible et mobilisable et aider l'adaptation des exploitations et des filières pour garantir un avenir de l'agriculture dans le bassin versant en contribuant à la souveraineté alimentaire.

 Préserver une ressource en eau suffisante pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable et améliorer les conditions d'environnement pour conforter les autres usages de l'eau importants pour le territoire.

 Améliorer l'état environnemental des cours d'eau, des milieux aquatiques et des zones humides pour préserver et renforcer leur potentiel de biodiversité et leur capacité à fournir une ressource en eau de qualité.



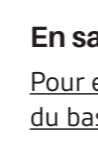
Projet de territoire pour la gestion de l'eau du bassin de l'Isle

PLAN D'ACTION COLLECTIF
2025-2029



Agir ensemble pour l'eau

notre ressource et notre bien commun



En savoir plus

[Pour en savoir plus sur le PTGE du bassin de l'Isle](#)

Réalisation : EPIDOR, DDT de la Dordogne, Comité technique du PTGE
Photos © EPIDOR, DR
O tempora – Juin 2025

* Bonne fonctionnalité des écosystèmes : capacité des écosystèmes à assurer leurs cycles biologiques (reproduction, repos, nourriture, déplacement...) et à fournir les services écologiques indispensables aux populations humaines (pollinisation, épuration naturelle des eaux, source de nourriture et loisirs, refroidissement de l'eau et de l'air...)

> Un PTGE sur notre territoire, pourquoi ?

Le bassin versant de l'Isle connaît régulièrement une situation de déséquilibre entre la quantité d'eau fournie par la nature, et les besoins en eau.

Sur ce territoire de 3 700 km², les effets du changement climatique vont s'intensifier, en particulier sur les petits bassins. Les sécheresses seront plus fréquentes, intenses et longues. L'été, les débits des cours d'eau pourraient diminuer de 30% d'ici 2050. Avec l'élévation des températures, les besoins en eau des plantes seront plus importants en période estivale.

En 2050, sur tous les sous-bassins du territoire du PTGE, mais à des degrés très divers, la quantité d'eau disponible sera inférieure aux besoins constatés en 2025. C'est ce qui est qualifié de « déficit ».

Sur une année moyenne, pour les usages et les milieux, 10% à 30% des prélevements dans les eaux de surface pourraient ne plus être satisfaits. Le chiffre s'élèverait à 75% en année sèche. Sans action volontariste, l'avenir de toutes les activités et la bonne santé des milieux naturels ne sont pas assurés.

Pour répondre à cette situation, les acteurs les plus directement concernés ont défini de manière collégiale, dans le PTGE du bassin de l'Isle, une trajectoire d'actions à horizon 2050 avec des engagements concrets à court terme.

> Avec quels résultats attendus ?

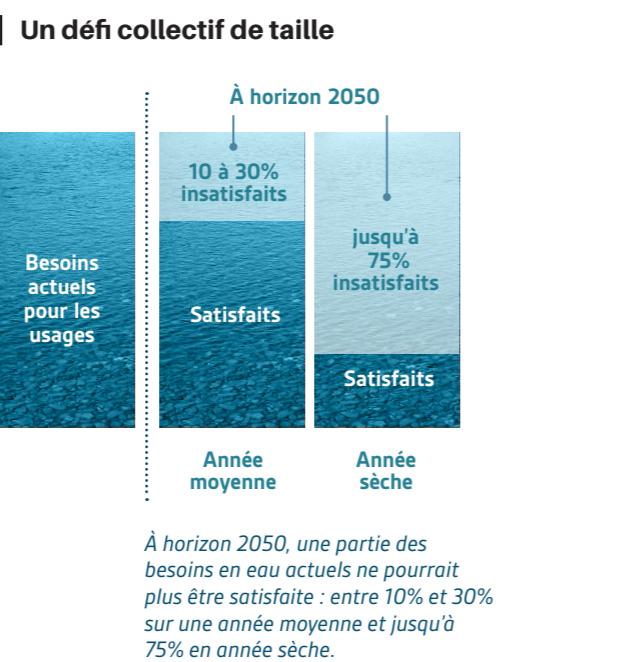
Grâce à 4 années de travail, les acteurs du PTGE ont établi un mix de solutions selon 3 axes. Des actions de court terme sont programmées pour la période 2025-2029.



Certaines des actions 2025-2029 ont des effets qui peuvent être estimés ; elles permettraient de réduire le déficit 2050 de 50% en année moyenne et de 15% en année sèche.

D'autres actions n'ont pu être évaluées, notamment celles visant à ralentir le cycle de l'eau à travers la plantation de haies ou la restauration des zones humides (les solutions fondées sur la nature*) ou à créer de nouvelles retenues agricoles remplies en hiver. Elles font bel et bien partie du plan mais le travail de quantification doit se poursuivre.

Pour atteindre un équilibre en 2050, pour le bien de tous, il sera nécessaire de poursuivre les efforts au-delà de 2029.



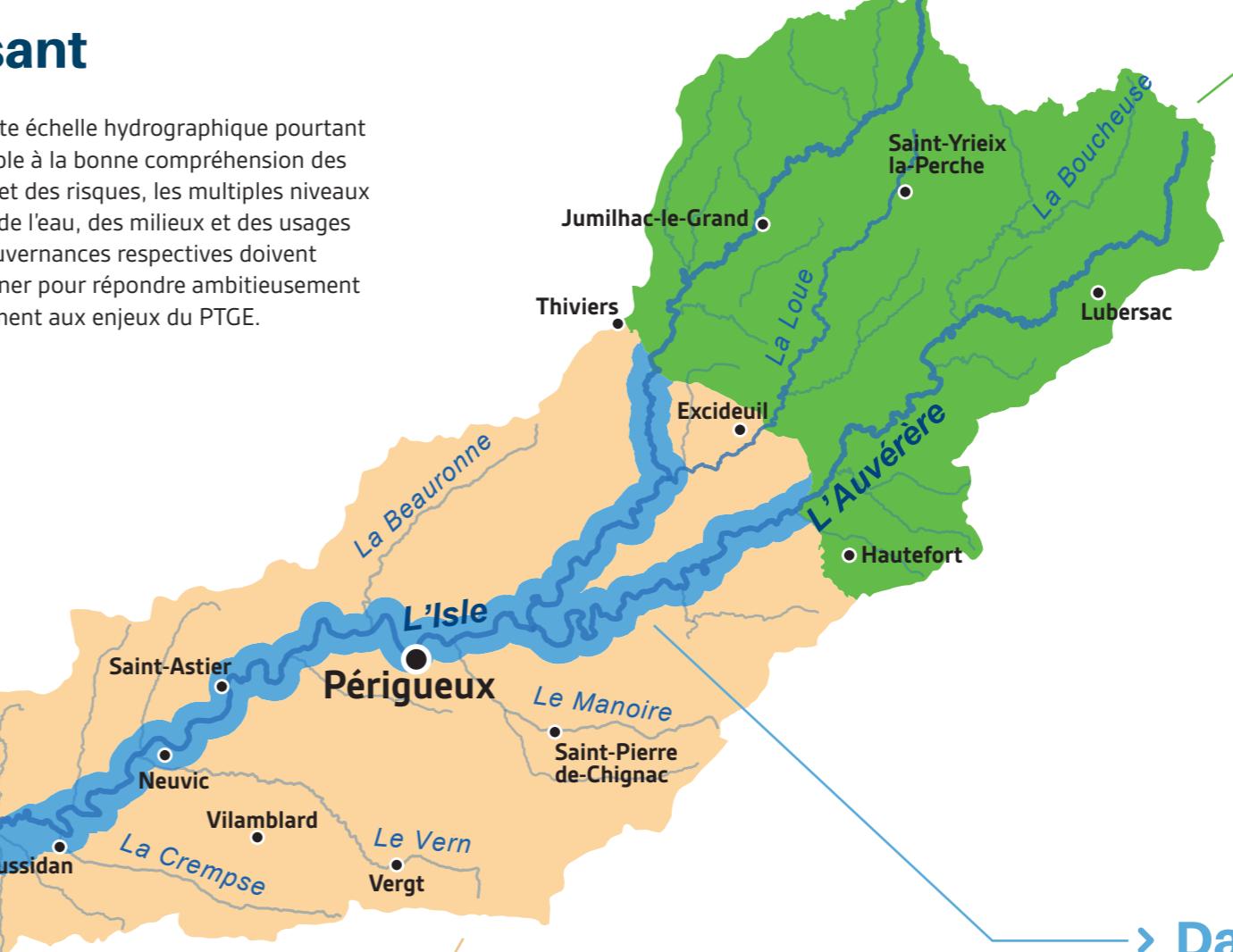
Cartographie des enjeux de l'eau sur le bassin versant de l'Isle

> Sur l'ensemble du bassin versant

À l'échelle du bassin, l'agriculture, dans toute sa diversité, va connaître d'importantes mutations liées à la baisse du nombre d'actifs et aux évolutions climatiques.

Le tourisme sera aussi impacté par les évolutions de la quantité et de la qualité de l'eau, ressource clé pour de nombreux loisirs et pour un patrimoine matériel et immatériel attractif : moulins, douves, gabarres, fêtes...

La place des milieux naturels dans le projet de territoire, outre leur caractère identitaire évident, est un sujet clé pour l'avenir du bassin sous la contrainte du changement climatique. Quand ils sont en bonne santé, les cours d'eau, zones humides, forêts et prairies rendent le territoire vivable et résilient. En d'autres termes, protéger ces milieux, concilier les activités humaines avec eux, c'est préserver des infrastructures naturelles et leurs fonctions (cycle de l'eau, biodiversité, pollinisation...) qui soutiennent les activités humaines.



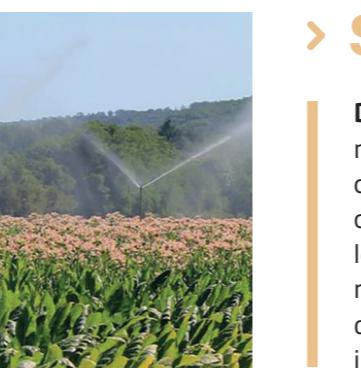
> À l'amont

Sur l'amont, les captages d'eau potable sont dépendants de ressources superficielles : sources et cours d'eau, ce qui les rend très sensibles aux épisodes de sécheresses et de bas débits.

L'élevage en prairies, déjà en recul, et l'arboriculture, sont confrontés aux effets du changement climatique. Aujourd'hui, ces effets sont gérés avec des solutions qui nécessitent plus d'eau (pour lutter contre le gel des bourgeons et la baisse de qualité des fourrages par exemple).



> Sur le secteur des coteaux



Dans les secteurs de coteaux, l'eau potable dépend de la nappe profonde de l'Éocène, en déséquilibre quantitatif, ou d'aquifères karstiques* vulnérables aux pollutions car connectés à la surface. Les sols sont fragilisés par le ruissellement et l'érosion, ce qui limite leur capacité à ralentir et à infiltrer l'eau. Dans les bassins des affluents de l'Isle, l'accès agricole à l'eau est déjà limité voire interdit en été.



La vallée de l'Isle a connu une artificialisation* des sols au détriment des espaces naturels, forestiers et agricoles, notamment des prairies humides ou des terres irriguées à haut potentiel agronomique.

50 % des prélevements dans les eaux superficielles du bassin sont réalisés dans la rivière Isle qui contribue également à la dilution des rejets de nombreuses stations d'épuration collectives et industrielles. Or ces débits sont en baisse l'été ce qui pose des problèmes de quantité et de qualité de l'eau disponible.

*Solutions fondées sur la nature : actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes – qui jouent un rôle de régulation hydrologique naturelle – pour relever les défis de société

*Aquifère karstique : formation géologique établie dans les roches calcaires dans laquelle l'eau souterraine s'accumule, circule et émerge par des sources souvent importantes.

*Artificialisation du sol : transformation d'un sol à caractère agricole, forestier ou naturel par des actions d'aménagement, pouvant entraîner son imperméabilisation totale ou partielle.



Économiser l'eau



Gérer et stocker l'eau



Adapter le territoire au changement climatique



Axe 1

Économiser l'eau

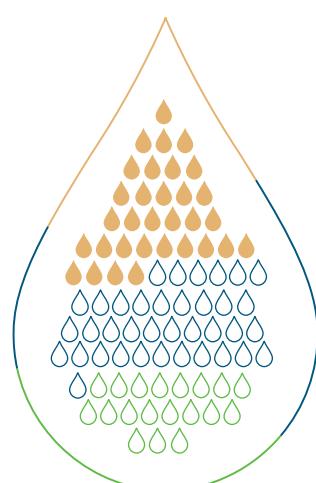
La sobriété dans l'usage des ressources est un pilier essentiel de la transition environnementale. Elle consiste à se questionner sur nos besoins réels et à les satisfaire en limitant leurs impacts sur l'environnement.

Concrètement, la sobriété est permise par une combinaison de politiques publiques et d'engagements des acteurs privés.

Les acteurs du PTGE considèrent que l'eau, ressource naturelle qui se raréfie, doit faire l'objet d'une logique de sobriété et d'économie. Tous les usagers, gestionnaires et décideurs de l'eau sont concernés, chacun pouvant contribuer à l'effort collectif pour réduire les prélèvements d'eau.



Le PTGE prévoit 32 actions pour économiser l'eau sur le bassin



25

concernent l'eau potable



5

concernent l'agriculture



2

concernent l'industrie



Les maitres d'ouvrage de ces actions : les gestionnaires des services publics d'eau potable, la Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Dordogne, les Chambres d'Agriculture du territoire (Dordogne, Gironde, Corrèze, Haute-Vienne), Agrobio Périgord.



Ces actions vous concernent !



En tant qu'abonné d'un réseau d'eau potable

Vos gestionnaires

des services d'eau potable vont :

- améliorer les rendements des réseaux et des usines de production qui vous alimentent ;
- tester des tarifications pour vous inciter à économiser ;
- vous équiper en matériel hydroéconomique et en dispositif de télérelève.



En tant qu'entrepreneur

Les Chambres du Commerce

et de l'Industrie de la Dordogne

et de la Corrèze organiseront

des ateliers sur la sobriété et accompagneront des industries et des acteurs du tourisme dans des diagnostics économies d'eau.



En tant qu'élu du territoire

Des actions de

sensibilisation et d'accompagnement à la sobriété pour les collectivités sont prévues.



En tant qu'agriculteur

Les Chambres d'Agriculture du

territoire continueront de vous

accompagner sur l'efficience de l'irrigation à travers le dispositif OGAYA et proposeront le programme d'accompagnement technique des irrigants du bassin Adour-Garonne, pour limiter votre dépendance à l'eau.

Par ailleurs, Agrobio Périgord et le Département de la Dordogne initient l'émergence de filières agricoles économies en eau (maïs, millet, sorgho, chanvre).



Economiser
l'eau



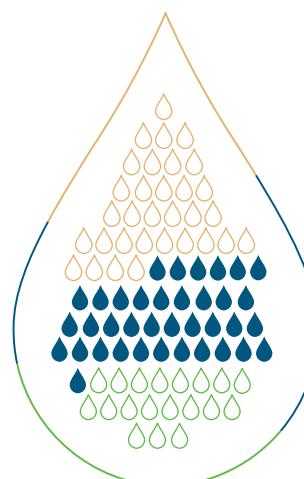
Gérer
et stocker
l'eau



Adapter le territoire
au changement
climatique



37
actions



Axe 2

Gérer et stocker l'eau

Si la sobriété est un préalable (axe 1), d'autres leviers d'action permettent de réduire les situations de tensions quantitatives en agissant sur les leviers de la gestion et du stockage de la ressource en eau.

Améliorer la gestion

Interconnecter des réseaux pour conforter des territoires très vulnérables, instaurer des tours d'eau pour étaler les pompages agricoles au cours de la semaine, restaurer la qualité des ressources en eau stratégiques pour en disposer durablement, sont des mesures de gestion très efficace prévues dans le PTGE.

Substituer des prélèvements dans le temps et dans l'espace

Certains prélèvements peuvent être décalés dans le temps comme le remplissage de plans d'eau agricoles en hiver lorsque les débits sont hauts

pour un usage d'irrigation en été. On parle de substitution spatiale quand il est possible de remplacer des prélèvements dans des ressources vulnérables par la mobilisation de ressources moins vulnérables comme une rivière dont le débit est soutenu en été par les lâchers d'un barrage. Une autre forme de substitution est l'usage d'eaux non conventionnelles : eaux de pluies, eaux issues de process industriels ou eaux usées traitées.

Stocker

Travailler sur les stocks d'eau est nécessaire pour atteindre une sécurisation des usages. Qu'il s'agisse de stocks existants (exemple des plans d'eau sans usage) ou de stocks à créer (retenues individuelles ou collectives), le PTGE vise à les mobiliser sans que cela n'aggrave les tensions (remplissage hivernal privilégié).

Le PTGE prévoit 37 actions pour gérer et stocker l'eau sur le bassin

27 concernent la gestion durable de la ressource



10 concernent la substitution ou le stockage



Les maitres d'ouvrage de ces actions : les départements de la Dordogne et de la Gironde, les gestionnaires des services publics d'eau potable, les gestionnaires de l'irrigation, les Chambres d'Agriculture, les syndicats de rivières et EPIDOR.



Ces actions vous concernent !



En tant que citoyen

- Plusieurs actions de sensibilisation sont prévues pour faire connaître les enjeux de la gestion durable de l'eau au plus grand nombre, notamment sur le thème du karst, des besoins agricoles en eau ou de la rivière Isle.

- Les syndicats de la rivière Isle, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI) et le Syndicat Intercommunal d'Études, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle (SIETAVI) expérimentent la mise en place d'un « parlement de l'Isle » pour reconnecter les habitants aux décisions prises pour l'avenir du cours d'eau.
- Différents acteurs participent à l'amélioration des connaissances sur les ressources et les usages de l'eau, par exemple le Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE24) porte un projet de recherche sur la source stratégique des Moulineaux, la Communauté d'Agglomération de Libourne (CALI) mène un diagnostic besoins/ressources dans le cadre de l'élaboration de son Plan local d'Urbanisme Intercommunal, le Département de la Gironde collecte les données de prélèvements auprès des irrigants et EPIDOR avec les syndicats de rivière suivent l'état des petits cours d'eau chaque été pour aider à la gestion des restrictions d'usages (réseau ACORDE).



En tant qu'agriculteur irrigant

L'Organisme unique de gestion collective des prélèvements agricole mettra en place une gestion par tours d'eau sur les bassins en tension pour réduire et retarder le risque de crise. L'Association Départementale d'Hydraulique Agricole de Dordogne (ADHA24) accompagnera les structures collectives de distribution d'eau d'irrigation pour optimiser leur fonctionnement.



En tant qu'élu du territoire

Dans le cadre du projet européen TARGET, EPIDOR et le Grand Périgueux étudient les opportunités de préserver les ressources en eau en les substituant par des eaux non conventionnelles (eaux usées traitées, eaux de toiture et eaux de process industriel). La CALI réutilise quant à elle les eaux de process de son usine de déferrisation.



En tant que propriétaire d'un plan d'eau

Selon les besoins, les Chambres d'Agriculture, le SMBI et EPIDOR accompagneront la mobilisation pour l'agriculture des plans d'eau sans usage ou leur effacement pour la restauration de zones humides. La mise aux normes des plans d'eau sera aidée financièrement.



En tant qu'abonné des services d'eau potable et d'assainissement

Vos gestionnaires d'eau potable prévoient des travaux d'interconnexion des réseaux et recherchent de nouvelles ressources pour sécuriser l'approvisionnement toute l'année. Ils travaillent aussi à la protection de la qualité de l'eau des ressources stratégiques. Côté assainissement, le SMBI cherche à réduire l'impact des rejets de stations d'épuration dans les cours d'eau.



En tant qu'agriculteur

La déconnexion et la création de plans d'eau d'irrigation déconnectés (remplis en hiver à partir de la rivière et déconnectés de celle-ci l'été) seront accompagnées par les chambres d'agriculture, ainsi que la sécurisation de l'abreuvement, notamment par la collecte d'eaux pluviales.

En tant qu'habitant du territoire

Le Département de la Dordogne conduira une étude des solutions de soutien des débits de la rivière Isle pour mesurer l'opportunité et la faisabilité de construire une retenue d'eau d'envergure similaire à la retenue de Miallet sur ce cours d'eau.



Économiser
l'eau



Gérer
et stocker
l'eau



Adapter
le territoire
au changement
climatique



Axe 3

Adapter le territoire au changement climatique

Les effets du changement climatiques vont impacter les territoires, en profondeur ce qui va nécessiter des transformations pour mieux vivre : des adaptations.

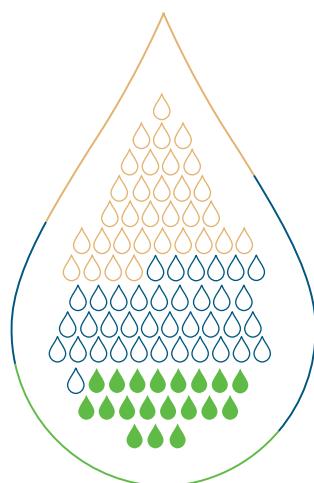
Les activités humaines peuvent avoir pour effet d'aggraver les déséquilibres constatés : fragilisation et imperméabilisation des sols, augmentation de la vulnérabilité des activités agricoles ou encore dégradation des écosystèmes et perte de biodiversité.

S'adapter demande de sensibiliser et d'anticiper les impacts du changement climatique puis de limiter leurs dégâts éventuels.

Il est possible d'intervenir sur les facteurs de vulnérabilité du territoire pour espérer maintenir milieux et activités dans le futur.

L'adaptation du bassin de l'Isle au changement climatique passera par l'adaptation des filières agricoles et des fermes qui occupent 53 % du territoire et sont particulièrement menacées. Le ralentissement du cycle continental de l'eau à travers la restauration de milieux naturels ou la mise en place d'aménagements freinant le ruissellement et favorisation l'infiltration, est un autre axe fort d'adaptation.

19
actions



Le PTGE prévoit 19 actions pour adapter durablement le territoire au changement climatique

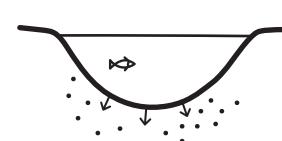
9

concernent l'adaptation de l'agriculture au changement climatique



10

concernent le ralentissement du cycle continental de l'eau



Les maitres d'ouvrage de ces actions : les départements de la Dordogne et de la Gironde, les Chambres d'Agriculture du territoire (Dordogne, Gironde, Corrèze, Haute-Vienne), les associations Agrobio Périgord et Nouvelle-Aquitaine, le Parc Naturel Régional Périgord Limousin, le SCOT du Grand Libournais, les syndicats de rivières et EPIDOR.



Ces actions vous concernent !



En tant qu'agriculteur

- Les Chambres d'Agriculture avec le Groupement d'Intérêt Public « Lien, innovation et agroécologie » accompagneront un collectif « filière » à la prise en compte des effets attendus du changement climatique sur les fermes.
- Les Chambres d'Agriculture, Agrobio Périgord et Agrobio Nouvelle-Aquitaine accompagneront des collectifs sur les couverts végétaux et intercultures, le test de nouvelles variétés et cultures, les prairies à flore variée, le maïs population* mais également la restructuration-diversification de fermes. Agrobio Périgord travaillera sur l'émergence d'une filière locale de valorisation agricole de la matière organique en lien avec les collectivités et entreprises.



En tant que propriétaire de terrain, de plan d'eau ou usager du territoire

- EPIDOR avec le SMBI et le SIETAVI travaillent sur un schéma d'aménagement et de gestion durable de l'Isle et de ses berges.
- Le SMBI et le SIETAVI réaliseront des inventaires de zones humides et des actions de restauration de ces espaces ainsi que des plantations de haies dans les zones sensibles à l'érosion et au ruissellement. Des travaux de restauration morphologique de cours d'eau (reméandrage, remise en fond de vallée) seront réalisés pour les reconnecter aux zones humides ou favoriser la recharge hivernale des nappes d'accompagnement.



En tant qu'habitant du territoire

- Des ateliers sur les enjeux liés à l'eau et au ralentissement de son cycle seront organisés pour assurer leur prise en compte dans les documents d'urbanisme (Schémas de Cohérence Territoriale et Plans Locaux d'Urbanisme).

* **Le maïs population** est une semence paysanne issue d'un processus de sélection et de conservation collectif, à partir de variétés anciennes ou locales non protégées par un certificat d'obtention végétale. Elle est librement échangeable au sein de ce collectif.